

# DISSOLUTION D'UNE SOCIÉTÉ OU TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE A L'ASSOCIÉ UNIQUE PERSONNE MORALE

## Formulaire

Formulaire de déclaration de modification (M2)

## Pièces justificatives

### POUR LA SOCIÉTÉ

- 1 copie du procès-verbal certifiée conforme par la liquidateur.
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.

### POUR LE LIQUIDATEUR

Liquidateur personne physique (s'il ne figure pas déjà sur le K-bis de la société dissoute)

- 1 original de la déclaration sur l'honneur de non condamner et de filiation
- **Liquidateur de nationalité française ou européenne**
  - 1 copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport, en cours de validité.
- **Pour les autres ressortissants**
  - 1 copie recto-verso d'un titre de séjour ou 1 copie du récépissé de demande d'un titre de séjour, en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel, permettant l'exercice d'une activité commerciale délivré par une préfecture française.

### Liquidateur personne morale

- 1 extrait K-bis original de moins de 3 mois.

Pour prendre rdv au CFE de la Vienne

- **Par téléphone**  
05 49 60 98 00

- **Par mail**  
cfeciv@poitiers.cci.fr